

## **SPANC : 1<sup>er</sup> BILAN APRES UN AN DE FONCTIONNEMENT**

*(source Haute-Combe info Janvier 2007 numéro 6)*

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de nos eaux – et conformément à la loi sur l'eau – un diagnostic de l'ensemble des installations situées sur le territoire de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie est en cours de réalisation. Il a été initié sur la commune de Cléry, selon le souhait du Vice-Président en charge de l'environnement et Maire de Cléry, Denis Biguet-Petit-Jean.

Il met à jour un certain dysfonctionnement dans le domaine de l'assainissement. En effet, sur les 134 contrôles effectués sur la commune de Cléry :

- Pour 3 % des habitations, le dispositif d'ANC (Assainissement non collectif) installé n'a pas pu être déterminé, faute d'accessibilité et d'information ;
- 4 % des propriétés visitées ne possèdent aucun ouvrage d'assainissement ;
- Seulement 3 % des installations sont « conformes » à la législation en vigueur ;
- 10 % sont « complètes ». Elles disposent de l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'épuration de toutes les eaux usées ;
- 80 % des installations contrôlées ont été classées « incomplètes ». Dans la plupart des cas, c'est dû à l'absence d'un dispositif de traitement ou encore l'absence totale d'une épuration des eaux ménagères, bien qu'elle soient les plus néfastes pour notre environnement.

Ce n'est qu'une première étape puisque l'ensemble des communes, membres de la Communauté de Communes, fera l'objet du même contrôle. La prochaine sera Verrens-Arvey.

Nous vous demandons donc de bien vouloir réserver le meilleur accueil à notre chargée de mission Marie-Anne Agatic et vous rappelons que ce contrôle est une obligation nationale.

Par ailleurs, il va de soi qu'un rapport de l'état des lieux de l'assainissement non collectif sur le territoire de notre Communauté de Communes sera présenté à la fin de l'ensemble des contrôles.